à Versailles le 9. Aoust 1776.

à M. De Beaumont
11 aout 1776

La forge de Ruelle qui vient,
Monsieur, de passer dans les Domaines
de Sa Majesté au moyen de l'echange
qu'Elle a fait avec Mgr. Le Cte. d'Artois,
a été employée pour le service de la
Marine pendant tout le temps qu'elle
a appartenu à M. Le Mis. de
Montalembert; elle étoit même la seule
qu'on eut reservée de toutes celles qui
ont été occupées à la fabrication de
Canons, attendu qu'elle reunit les
principaux avantages qu'on peut desirer
dans un pareil établissement, tels que
celui d'être sur une Riviere dont l'Eau
est toujours egale, et à portée de la
Miniere et de la forêt de la Braconne
qui fournit aisement tout le Bois
dont on peut avoir besoin. Lorsque
Mgr. Le Cte. d'Artois fit l'acquisition de cette forge en 1774; on

from MS. 1850?

M. Le Controleur General

fu visiter celles qui paroissoient les
plus propres pour la remplacer, mais
on n'en trouva aucune qui ne fut sujette
à des inconvenients et surtout aux crues,
ou au manque d'Eau des Rivieres, qui
nuisent egalement aux fondages, en forçant
les Entrepreneurs à cesser tout à coup leurs
operations. Dans le temps qu'on étoit
occupé à chercher les moyens de se
procurer un établissement pareil à celui
de Ruelle, et qu'on avoit même demandé
des renseignements pour en former une
à portée de cette forge et sur la même
Riviere, on fut informé que Mgr. Le C.te
d'Artois prevenu de l'utilité dont elle
étoit pour la Marine, devoit proposer
au Roi de la ceder pour cette destination,
ainsi que la forêt de la Braconne, ——
moyennant que Sa Majesté lui donneroit
quelqu'autres Domaines en echange.

Depuis qu'il a été question de cet
arrangement, la Marine esperant
toujours qu'il se terminerois d'une
maniere avantageuse pour Son Service,
a cessé de chercher à former aucun autre
établissement et s'est bornée en attendant
la consommation de l'échange annoncé, à
faire travailler une petite forge à portée
de cette de Ruelle, mais uniquement pour
satisfaire à ses besoins les plus pressés.
Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien
vous faire rendre compte de l'état de cette
affaire depuis la consommation de
l'echange, et au cas que, comme on l'a
toujours assuré, l'intention du Roi soit
d'affecter la forge de Ruelle au Departement
de la Marine à qui elle seroit de la
plus grande utilité, surtout pour la
fabrication des canons et mortiers de
gros calibres qui ne peuvent être coulés
que dans une forge à deux fourneaux

comme celle ci, Vous m'obligerés infiniment de me faire part de l'ordre de Sa Majesté, afin que je puisse m'arranger en conséquence pour la faire travailler dès l'année prochaine s'il est possible. Je suis prevenu par M. de Secval Officier de la Marine qui est actuellement à la Forge de Ruelle pour diriger et inspecter la reconstruction des fourneaux, qu'on ne peut se flatter qu'il soit possible d'y mettre feu au mois de Juin de l'année prochaine, si on ne profite pas du restant de la belle saison actuelle pour rassembler les mines qu'on se proposera d'y employer, et accélérer même toutes les autres dispositions qu'il est nécessaire de faire pour commencer un fondage.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble, et très obeissant Serviteur./.

Je vous demande en grace de vous faire rendre compte promptement de cette affaire très interessante pour mon Departement.

LIS 180